

# travailler ensemble

Le bulletin d'information mondial sur les coopératives et les entreprises détenues par leurs travailleurs dans le secteur de l'industrie, de l'artisanat et des services



Avril 2009 - Numéro 1

## SOMMAIRE

Editorial	1
Intercontinental	2
Amérique Latine	5
Europe	7
Amérique du Nord	14
Asie	16

### travailler ensemble

est une publication commune de CICOPA et de CECOP-CICOPA Europe

Coordination générale:  
Bruno Roelants

Rédaction: Olivier Biron  
et Antonio Amato

Graphisme: jcse

© CICOPA 2009



Organisation Internationale des  
Coopératives de Production dans  
l'industrie, l'artisanat et les services

**CECOP** ■■■  
CICOPA Europe

Confédération Européenne des  
Coopératives de Production et de Travail  
Associé, des Coopératives Sociales et  
des Entreprises Sociales et Participatives

#### Contact:

Avenue Milcamps 105  
BE-1030 Bruxelles  
Tel: +(32) 2 543 10 33  
Fax: +(32) 2 543 10 37  
www.cicopa.coop  
www.cecop.coop  
cicopa@cicopa.coop  
cecop@cecop.coop

## Mouvement coopératif et crise économique, comment en sortir ?

### Editorial

Par Felice Scalvini,  
président de  
CECOP CICOPA-Europe

La crise que nous connaissons, de nature financière d'abord, économique ensuite, affecte tous les pays. Quand et comment allons nous en sortir?

Clairement, personne n'ose se lancer dans des pronostics risqués. Cependant, nous nous devons de proposer de nouvelles idées pour le futur. Il est évident que personne n'est capable d'apporter « la solution ». Mais il est nécessaire de comprendre ce qu'il s'est passé et de voir comment éviter de commettre des erreurs sans renoncer au processus de croissance globale. Celui-ci est



nécessaire si nous voulons éradiquer la pauvreté et les inégalités une fois pour toute de la surface de la terre afin d'offrir à nos enfants une perspective de bien-être telle que nous l'avons connu au cours des 50 dernières années.

(suite de l'article page 2)

**COOPSPACE: un nouveau système mondial pour les échanges entrepreneuriaux entre les coopératives**

(page 3)

**Les Coopératives de Travail Associé et les Coopératives Sociales Progressent en Europe**

(page 9)

**Les organisations coopératives de travail associé d'Amérique du sud se rencontrent début 2009 et décident de construire un processus d'intégration commun** (page 5)





## Mouvement coopératif et crise économique, comment en sortir ? (suite de la page 1)

Editorial par Felice Scalvini, président de CECOP CICOPA-Europe

¿Que pouvons-nous proposer ?

Il est tout d'abord nécessaire de revenir au développement d'une pluralité de formes entrepreneuriales et, par dessus tout, à des entreprises qui diffèrent des entreprises capitalistes. Il est nécessaire pour les marchés, y compris les marchés financiers, de retourner à une biodiversité entrepreneuriale.

À côté des entreprises qui recherchent le profit, les coopératives, les mutuelles, les consortiums, les entreprises sociales et les entreprises à but non lucratif, doivent être développées avec la même reconnaissance et les mêmes chances de développement.

Seule une pluralité équilibrée d'acteurs, poursuivant des buts économiques différents et selon des modalités différentes, peut garantir un développement équilibré. En effet, les événements récents ont montré que la prévalence d'une forme unique d'entreprises, celle

qui a choisi l'avidité comme seuls credo et objectif et qui est soutenue par un énorme système scientifique et de communication, a asséché les sources dont elle tirait sa propre subsistance, de la

*« L'enjeu est de ré-écrire sur une nouvelle base les règles de l'économie locale et globale et nous devons être prêts pour ce nouveau rendez-vous avec l'Histoire. »*

même manière que les monocultures ont épuisé les sols sur lesquels elles poussaient.

Pour les entreprises coopératives et plus généralement pour toutes les entreprises participatives et sociales, s'ouvre une nouvelle saison : elle sera difficile, mais elle sera aussi extraordinaire et décisive. L'enjeu est de réécrire sur une nouvelle base les règles de

l'économie locale et globale et nous devons être prêts pour ce nouveau rendez-vous avec l'Histoire.

Mais comment ? D'abord, en ayant d'excellentes entreprises, explicitement modelées sur les principes et la pratique des coopératives. En construisant ensuite des liaisons plus fortes que jamais (elles doivent encore être en grande partie construites bien que le processus ait déjà commencé) entre les secteurs économiques de manière à consolider les secteurs entièrement intégrés de l'économie coopérative. Enfin, il est important de développer des idées autonomes et originales, libres de tout type d'esclavage idéologique de la forme capitaliste de gestion et d'économie. Et, last but not least, nous devons être fiers de nos racines, de notre histoire et de notre contribution, au cours des derniers siècles, à la croissance économique, civile et morale de millions de personnes . ♦

## INTERCONTINENTAL

### Une délégation coopérative du MERCOSUR à Bruxelles participe à un séminaire CECOP et signe un protocole avec CICOPA

Octobre 2008, une délégation de la RECM (Reunion Especializada de Cooperativas de Mercosur) effectuait une visite d'étude à Bruxelles. La RECM est l'agence du MERCOSUR pour les coopératives, qui comprend l'administration nationale de contrôle et de promotion des coopératives et les confédérations nationales de coopératives dans chaque état membre du MERCOSUR (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay). Le Chili étant un membre associé du MERCOSUR, un délégué de l'administration coopéra-

tive du gouvernement chilien faisait aussi partie de la visite d'étude. À cette occasion, la délégation a rencontré des organisations coopératives en Belgique, en France, en Allemagne, en Italie et au Portugal mais surtout, elle a participé au séminaire interrégional organisé par la CECOP sur le thème des politiques publiques et du développement dans le domaine des coopératives. Ce séminaire était présidé par le vice-président de CECOP Manuel Mariscal. Le matin, les questions inter-sectorielles ont été abordées, avec la

(suite page suivante)

présence du co-président de Cooperatives Europe Etienne Pflimlin, et des présentations de la RECM, de Cooperatives Europe, COGECA (agriculture) et EUROCOOP (consommateurs). Une partie de l'après-midi a été consacrée à notre secteur coopératif, avec des présentations du Brésil, de l'Uruguay, de l'Espagne et du Royaume-Uni.

La réunion s'est achevée par la signature d'un accord multi-annuel entre le président de CICOPA Javier Salaberria et le président de la RECM Paulo Roberto da Silva, introduisant une nouvelle étape de coopération entre les deux entités dans les domaines de la transmission d'expériences, des initiatives de développement international, du renforcement des organisations nationales de coopératives de travail associé dans le MERCOSUR et des liens entre ces organisations, la coopérati-

sation d'entreprises en crise, la législation, les politiques publiques, la promotion de la recommandation 193 de l'OIT sur la promotion des coopératives et de la Déclaration Mondiale sur le Travail Associé Coopératif, etc. (vous trouverez le texte complet de l'accord, sur [www.cicopa.coop](http://www.cicopa.coop)).

La délégation a également effectué une visite à Lille. Elle été accueillie par Christian Simon, vice-président de l'organisation membre française CGSCOP et par Pierre Liret, directeur de la communication de la CGSCOP, afin de connaître la réalité de plusieurs coopératives de travail associé locales (y compris une coopérative de technologie de pointe créée par un Argentin), l'union régionale des coopératives de travail associé, et l'instrument financier SOCODEN du mouvement coopératif de travail associé français. ♦

## COOPSPACE: un nouveau site web pour les échanges entrepreneuriaux internationaux entre coopératives

par Bruno Roelants, CICOPA

Jusqu'à présent, les coopératives actives dans l'industrie et les services coopéraient de façon marginale au niveau international dans le domaine de projets entrepreneuriaux communs, d'échange d'informations, de savoir-faire, de candidatures communes à des appels d'offre internationaux etc.

La volonté est maintenant de changer tout cela. CECOP et CICOPA ont décidé de contribuer à ce changement et collaborent avec leur webmaster uruguayen JCSE à la conception d'un nouveau site Web destiné à être un instrument international aux mains des entreprises qui font partie de leur réseau européen et mondial.

Une coopérative de construction française qui entend parler d'un appel d'offre international de travaux publics en Allemagne pourrait vouloir trouver des coopératives de construction en Italie, en Allemagne et en Pologne afin d'établir un consortium temporaire pour répondre à cet appel d'offre. Une nouvelle coopérative polonaise établie pour gérer un hôpital pourrait être intéressée d'obtenir des techniques et des savoir-faire de gestion de la part d'une des quelques dizaines de coopératives italiennes actives dans les activités hospitalières. Une coopérative espagnole active dans la métallurgie pourrait être intéressée à développer un nouveau produit au Brésil avec une coopérative de Sao Paulo qui opère dans le même secteur. Une coopérative canadienne de graphisme pourrait être intéressée à travailler avec un consortium argentin dans l'industrie graphique. Une coopérative roumaine qui produit des vêtements pourrait être intéressée à travailler avec une coopérative textile de Shanghai. Une coopérative de tour-opérateur japonaise pourrait vouloir contacter quelques-unes des nombreuses coopératives de tourisme en Europe afin d'organiser des voyages sur ce continent.

Nous pourrions multiplier les exemples. Avec la globalisation, et dans ces temps de crise, le besoin pour de nombreuses coopératives d'essayer de s'intégrer dans le réseau international d'entreprises que nous représentons est à l'ordre du jour. COOPSPACE est destiné à les aider à le faire. Le site Web est en construction et sera prêt en mai. Il sera divisé par secteurs et sous secteurs d'activité d'après le système de classification international ISIC/NACE. Sur chaque page sectorielle, l'utilisateur pourra connaître le nombre de coopératives de ce secteur ou sous-secteur qui existent dans notre réseau d'entreprises, et dans quels pays du monde. L'utilisateur pourra également restreindre sa recherche à un pays ou à région spécifique du monde. Il/elle sera capable de mettre une annonce ou de faire une demande à des coopératives qui appartiennent au secteur correspondant dans un pays ou groupe de pays particulier.

Le site Web sera consacré exclusivement aux membres directs ou indirects de CICOPA et de CECOP (confédérations, fédérations, entreprises, organisations de soutien etc.). Pour plus d'informations, veuillez écrire à [cecop@cecop.coop](mailto:cecop@cecop.coop) ou [cicopa@cicopa.coop](mailto:cicopa@cicopa.coop). ♦



## INDACO : processus d'internationalisation pour les coopératives

Interview de Simone Mattioli par Antonio Amato, CECOP

INDACO, coopérative de deuxième degré découlant de l'intégration de coopératives opérant sur le marché international et d'autres entreprises, vient de voir le jour. Cette intégration a eu lieu dans le cadre du système Legacoop. INDACO a vu le jour afin d'encourager l'internationalisation des membres des coopératives et aider l'intégration dans les marchés étrangers. Au travers d'INDACO, les entreprises membres externalisent le travail d'internationalisation et le confie à un outil spécifique et spécialisé, qui devient, dès lors, bien plus qu'un simple service de consultation. Entretien avec son président, Simone Mattioli.

**- Comment est née INDACO et pourquoi?** INDACO est née dans le cadre de Legacoop. Au cours de ces dernières années, on a ressenti le besoin de promouvoir l'internationalisation des petites et moyennes coopératives italiennes. L'un des besoins principaux des coopératives était d'avoir un instrument performant capable de les soutenir, de trouver des partenaires et des financements et de promouvoir des services facilitant le processus d'internationalisation.

**- Comment combiner la "valeur coopérative" et la compétitivité des entreprises qui ne partagent pas la même "approche"?** Tout a commencé avec l'idée de promouvoir le processus d'internationalisation des entreprises coopératives mais nous travaillons aussi avec des petites et moyennes entreprises qui ne sont pas des coopératives, comme des entreprises d'artisanat (en Italie, ce genre d'entreprises n'ont pas la même nature juridique que les coopératives mais elles partagent le même objectif, celui de s'établir à l'étranger. Dans certains cas, nous constatons le développement d'économies d'échelle entre les coopératives et les petites et moyennes entreprises qui agissent et opèrent ensemble tout le long de la chaîne de production.

**- Quels ont été les premiers projets mis en place par INDACO?** Plusieurs projets ont été mis en place en même temps tel que: la création, grâce au partenariat entre des coopératives italiennes et brésiliennes, d'une société spécialisée dans l'immobilier; la formation d'une co-entreprise opérant dans la production de cristal découlant d'un partenariat entre une coopérative italienne et argentine ou un autre projet similaire en Argentine pour la fabrication de chaussures,... Actuellement, nous travaillons à la mise en œuvre de plusieurs projets, certains d'entre eux vraiment importants.

**- Quelles difficultés et différences avez-vous rencontré en travaillant dans des régions aussi différentes que l'Amérique latine ou l'Afrique?** Nous opérons en Amérique latine. Il s'agit d'ailleurs de notre principale région d'activité. Au cours des années, nous avons tissé de solides liens avec les coopératives de ces pays, tout comme avec les organisations entrepreneuriales et les collectivités locales. Nous sommes surtout implanté en Argentine et au Brésil mais aussi en Afrique et en Asie. Nous suivons les demandes de nos membres.

**- Quels sont les obstacles rencontrés par les petites et moyennes entreprises et les coopératives dans leur parcours d'internationalisation?** Ce sont toujours les mêmes problèmes et ce depuis un bon petit bout de temps. Certaines difficultés sont structurelles, telles que l'accès à une quantité de capitaux limitée ou l'impossibilité de lever des fonds. Mais les principales difficultés sont liées à des problèmes culturels (tels que la méfiance à l'égard des entreprises ou des marchés étrangers). Certains problèmes découlent aussi des directeurs des coopératives qui ne sont pas habitués à développer des ressources humaines internes orientées vers l'internationalisation.

**- Comment considérez-vous la crise économique actuelle et quelles sont les opportunités pour les petites et moyennes entreprises, les coopératives et les consortiums, tel que INDACO?** On est confronté à une sérieuse crise parce qu'elle est totalement neuve. Entendez bien, selon moi, il ne s'agit pas simplement d'une crise financière, mais plutôt d'un effacement du modèle de développement; il n'existe pas une réponse claire et simple. Je pense que cette crise va offrir des opportunités à de nouvelles et innovatrices formes de dynamique de management. INDACO suit cela de près car il est un outil de changement. Nous représentons un de ces changements nécessaires en ce moment: accessibilité à un marché mondial (que nous concevons de manière durable). Les coopératives ont au moins compris qu'en cette période trouble le processus d'internationalisation ne peut pas être retardé.

**- Comment considérez-vous le rôle joué par des organisations internationales tels que CECOP et CICOPA?** CECOP et CICOPA jouent un rôle important dans les différents pays qui les composent dans le développement des coopératives de travail associé et agissant comme un réseau international.

**- Quels sont les futurs projets d'I.N.D.A.C.O.?** Le premier projet est l'accomplissement de notre but: promouvoir le processus d'internationalisation des coopératives. Nous avons bien commencé et ne cessons de croître. Il y a de grandes attentes à notre sujet et nous ne voulons pas décevoir ceux qui nous ont fait confiance et on rejoint INDACO. Nous avons plusieurs plans pour le futur, en passant de l'élargissement de nos régions d'action à l'amélioration des régions où nous sommes déjà présents (nous sommes actuellement actifs en Argentine, au Brésil, en Bosnie et nous mettons tout en place pour l'être en Afrique du Sud, en Inde et en Chine). ♦



Simone Mattioli  
Président d'INDACO



## AMÉRIQUE LATINE

## Les organisations coopératives de travail associé d'Amérique du sud se rencontrent début 2009 et décident de construire un processus d'intégration commun

par CICOPA

Les 3 membres brésiliens de CICOPA, Cootrabalho, Anteaq, et Unisol, ont organisé un séminaire régional de CICOPA les 5 et 6 janvier 2009 à Sao Paulo, en présence de représentants des fédérations de coopératives de travail associé d'Uruguay (FCPU), d'Argentine (FECOOTRA et FACTA) et de Colombie (ASCOOP), ainsi que du secrétaire général de CICOPA Bruno Roelants ; Fábio Sanchez, Secrétaire d'État Adjoint pour l'Économie Solidaire au Ministère brésilien de Travail, a également participé à une partie du séminaire.



La première partie de la réunion était destinée à examiner la situation de la réglementation des coopératives de travail associé dans les quatre pays concernés, ainsi que dans le reste du monde. Les participants ont examiné les toutes nouvelles lois coopératives d'Uruguay et de Colombie, et co-signé un appel officiel adressé au sénat brésilien afin que celui-ci approuve l'avant-projet de législation sur les coopératives de travail associé déjà approuvé par la chambre des députés brésilienne. Il est également apparu qu'en Argentine, la situation serait peut-être finalement mûre pour préparer une loi coopérative de travail associé.

Pendant la deuxième partie, les représentants sont convenus de lancer un processus d'intégration entre leurs organisations, dans le cadre de CICOPA, et d'élaborer un agen-

da en ce sens dans les prochains mois.

Dans le périodique commun des fédérations de coopératives de travail associé d'Argentine, FECOOTRA commente ainsi la réunion: « *En fin de compte, nous devons admettre que nous devons travailler énormément pour construire une présence politico institutionnelle commune en Amérique latine et pour développer des projets d'intégration entre nos entreprises, et pour garder ferme l'engagement de ne laisser tomber aucune entreprise que les patrons veulent mener à la faillite. (...) Donc ce n'est qu'en nous unissant et en travaillant ensemble, que nous serons capables de gagner la bataille, et c'est précisément dans le cadre de CICOPA que nous devrions rencontrer nos collègues d'Amérique du Sud, et du monde entier, pour réussir dans notre effort de renforcer le travail associé* » (Autogestion Argentine, n. 3, mars 2009). ♦

## Argentine: avec la crise, les reprises d'entreprises par les travailleurs sont de retour ▼

Résumé et citations d'un article de Pablo Waisberg, paru dans « *Buenos Aires Económico* », le 2 mars 2009

**S**uite à l'expérience acquise lors de la crise de 2001, bon nombre de travailleurs de la ville de Buenos Aires sont en passe de prendre possession des entreprises avant qu'elles ne soient fermées et liquidées. Ils réclament l'aide de l'état pour redémarrer la production.

Les entreprises qui ont été reprises par leurs travailleurs sont peu nombreuses à Buenos Aires. Cependant, elles représentent des secteurs importants, tels que l'alimentation, le textile, l'imprimerie et le graphisme. Elles emploient un millier de travailleurs. Les directeurs incriminent la crise internationale, mais dans de nombreux cas on peut observer un processus de

désinvestissement prolongé que certaines personnes appellent « vidage »

En 2009, nous avons observé dans la ville au moins sept cas de sociétés qui connaissent des problèmes de production ou que leurs propriétaires ont entièrement abandonnées. « *La réponse presque immédiate est l'occupation des bâtiments pour éviter que quelque chose arrive mal avec les machines. Sans elles il serait impossible de reprendre la production. Cette capacité de réaction rapide est ce qui différencie ces ouvriers de ceux qui, en 2001, ont assuré la survie de plus de 200 entreprises.* »

(suite page suivante)

« Mais ce qui est en jeu maintenant, c'est la remise sur pieds d'entreprises qui ne sont pas encore en faillies. Il existe des entreprises qui ont encore un propriétaire et qui n'encourent pas encore de procédure judiciaire. »

José Orbaiceta, président de la Fédération des coopératives de travail de la République d'Argentine (FECOOTRA), croit que le processus va s'aggraver : « ça sera pire, au moins dans certains secteurs qui sont liés à la crise, tels que celui des pièces de rechange pour l'industrie automobile. »

Un bon exemple : la fermeture de la tannerie Eagle Ottawa une multinationale canadienne, qui a laissé sur le carreau 450 ouvriers. Orbaiceta pense que la vitesse à laquelle le processus se développe a un lien direct avec le fait qu'il est maintenant clair que les travailleurs peuvent faire revivre et remettre en route des entreprises. Qui plus est, « certains préjugés sont tombés » au sein des syndicats, qui soutiennent maintenant ces initiatives. « C'est ce qui se produit avec la Fédération graphique de Buenos Aires et les syndicats de l'intérieur qui se sont aussi mobilisés ».



Les travailleurs de l'entreprise chocolatière Arrufat

Pablo Waisberg remarque alors qu'Orbaiceta : « fait aussi partie du Réseau Graphique, qui intègre le travail conjoint de 7 coopératives opérant dans le même secteur. Pendant trois ans, elles ont mis en place un réseau et ont cessé de se concurrencer, abandonnant ainsi la féroce chasse aux clients, et mettant en place un système d'achats conjoints. Le résultat est frappant : elles ont amélioré leur niveau technologique, augmenté leur nombre de commandes et leur chiffre d'affaires. »

Poursuivant l'interview d'Orbaiceta, Waisberg écrit que « quand on évalue le rôle joué par l'état et la relation avec les coopératives de travailleurs, que ce soit les traditionnelles ou celles résultant d'une reprise, Orbaiceta considère que le Gouvernement devrait leur offrir le même soutien que les entreprises détenues par des propriétaires capitalistes. « Il y a des cas comme celui d'Acindar ou d'autres grosses sociétés qui profitent du soutien de l'Etat pour surmonter la crise, tout comme en profitent des coopératives qui fournissent de la logistique ou d'autres services à ces entreprises. Quand l'aide gouvernementale arrive, elles peuvent survivre. Alors même que d'autres fournisseurs de ces grandes entreprises n'ont pas reçu ce genre de soutien et sont entrées en crise. »

L'article continue avec d'autres exemples d'entreprises ranimées. « Le cas de Massuh semble être le plus complexe de tous. Le problème vient qu'il y a un fond de financement canadien et une société, Papelera (papeterie) Alem, qui a repris la fabrique mais qui n'a pas encore fait la déclaration auprès des autorités. Ceci devrait être fait ce mercredi. La réunion de cette semaine a été précédée d'une autre réunion entre les travailleurs de la papeterie

et les officiels (...). »

« Il y a un autre cas qui est encore plus sérieux, celui de la tannerie Wyny, rachetée aux patrons argentins par un fond mexicain. » Ils l'ont racheté pour augmenter la qualité des produits manufacturés et les exporter en tant que produits semi-finis afin de ne pas payer la taxe sur le cuir. « C'est un cas d'investissement extractif », explique Raúl Zylbersztein, la personne en charge de la chambre industrielle des manufacturiers du cuir. La décision des mexicains – comme le précise Delgado – était « de déménager la fabrique et payer une compensation d'une valeur

de 50% de la fabrique. Mais les réunions au ministère du travail les ont convaincus de payer 8 0% en compensation de l'acquisition de l'usine. Actuellement, la fabrique continue d'être occupée par ses 250 employés et le syndicat essaie de maintenir la production. Une des sorties possibles à cette crise, est la constitution d'une coopérative » (...)

« Le besoin d'un soutien de l'état pour les coopératives se fait ressentir dans chaque entreprise reprise, y compris celle où le processus de reprise a débuté lors de ces deux derniers mois. »

« Les travailleurs d'Indugraf et ceux d'Arrufat le réclament : Les travailleurs d'Arrufat ont clairement annoncé qu'ils débuteraient la production de chocolat artisanal la semaine prochaine. Ils veulent montrer que la seule chose qu'ils veulent, c'est travailler. Mais ils ont besoin d'argent pour acheter ne serait-ce que les 5.000 kilos de chocolat nécessaires pour débiter la production d'œufs de pâques, le produit qui a fait, avec le nougat, la réputation de la marque. » (...)

« Les travailleurs (...) d'Arrufat produisent déjà. Ils font du « fait main » pour le moment et se préparent à reprendre l'activité de façon industrielle. C'est pour cette raison qu'ils ont imprimé des bons de vente anticipée d'œufs de pâques – un de leurs produits emblématiques – afin de se constituer un fond de roulement. Les bons pour 5 ou 10 œufs seront mis en vente cette semaine au sein des autres coopératives et entreprises reprises par leurs travailleurs. (...) En plus des bons, ils ont prévu d'autres solutions pour trouver les fonds nécessaires. Par exemple, ils vont organiser une fête le 14 mars. Pendant ce temps, ils continuent à vendre les chocolats aux fruits qu'ils préparent avec des voisins qui viennent leur donner un coup de main. »

« (...) Les machines fonctionnent, elles fonctionnent parfaitement et continueront de fonctionner. Il ne nous manque que le fond de roulement pour acheter la matière première », affirmait Adrián Serrando lors d'une conférence de presse qui se tenait la semaine dernière devant la fabrique. « Ils ont annoncé qu'ils allaient reprendre la production et former une coopérative. » ♦

## La Fédération des Coopératives de travail associé de la République argentine-FECOOTRA - est devenue un nouveau membre de CICOPA

FECOOTRA affilié pour l'instant 29 coopératives de travail associé qui emploient 2500 travailleurs et qui sont impliquées dans plusieurs types d'activités économiques : pâtes et papier, impression et graphisme, réparation de bateaux, tissus, industrie chimique, cristallerie, réfrigération de la viande, etc. Il y a un an, FECOOTRA a établi une union avec d'autres fédérations coopératives de travail associé qui existent en Argentine et qui a lancé une revue appelée « Autogestión Argentina ». ♦



## EUROPE

**CECOP travaille avec la Commission européenne sur les politiques d'inclusion sociale***Par Bruno Roelants, CECOP*

CECOP-CICOPA Europe est impliquée dans un projet de trois ans avec la DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission européenne, pour travailler sur la question des politiques sociales de l'Union européenne, et en particulier sur l'inclusion sociale. À travers le projet, CECOP a été sélectionnée comme un des principaux réseaux européens qui travaillent sur ce sujet.

Évidemment, la contribution de CECOP à ce travail commun est en rapport avec les spécificités des entreprises de notre réseau, à savoir les coopératives de travail associé, les coopératives sociales et les autres entreprises de propriété des travailleurs, et doit être principalement vu du point de vue de l'expérience entrepreneuriale concrète d'inclusion active à travers le travail. Par exemple, des milliers de coopératives sociales à travers l'Europe sont impliquées dans l'inclusion par le travail de personnes qui souffrent de différents désavantages menant à l'exclusion sociale, qui peuvent être physiques ou mentaux (personnes handicapées) ou sociaux (chômeurs de longue durée, toxico-dépendants, ex prisonniers, immigrés, etc.): elles ne leur offrent pas seulement un travail, mais offrent à la majorité de ces personnes désavantagées un statut de copropriétaire de l'entreprise.

Une autre contribution clé à l'agenda de l'inclusion sociale est de montrer à quel point nous sommes impliqués dans la prévention de l'exclusion sociale. Quand nous aidons à transformer une entreprise qui est sur le point de fermer en une coopérative de travail associé prospère, nous aidons à sauver des em-

ploi existants, et, de cette façon, nous faisons de la prévention de l'exclusion sociale de personnes à risque.

Plus généralement, les coopératives de travail associé ont comme mission centrale de créer et de maintenir des emplois de qualité et soutenables à long terme, et non des emplois précaires qui sont à risque d'être à nouveau perdus. En outre, nous créons et maintenons des emplois dans lesquels les travailleurs sont les copropriétaires de leurs entreprises. Les nombreuses institutions de soutien de notre système (fédérations, instruments financiers, centres de formation, services de conseil, groupes, consortiums, etc.) ont comme but de rendre ces entreprises et ces emplois encore plus soutenables économiquement, et plus résistants en temps de crise comme nous connaissons actuellement (bien que la crise frappe nos entreprises comme les autres). Aucun de nos emplois ne délocalise, et nous perdons relativement peu d'emplois, tandis que nous en créons de nouveaux de façon continue. Nous avons un modèle clé d'emploi à montrer et à valoriser au niveau européen.

À travers ce projet, nous essayons de montrer à la Commission européenne (et de conscientiser notre propre réseau d'entreprises) que nous sommes fortement impliqués dans l'inclusion sociale et la cohésion territoriale, deux politiques centrales et complémentaires de l'Union européenne, et que nous avons quelque chose de fondamental à offrir dans la définition et la mise en œuvre de ces politiques. ♦

**Le Parlement européen soutient le transfert d'entreprises aux travailleurs***Par Diana Dougan, CECOP*

**L**e 19 Février 2009, le Parlement Européen a adopté par 580 voix pour, 27 contre et 44 abstentions, une résolution sur l'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations et fondations).

Le rapport rédigé par Patrizia TOIA (ALDE, IT) constitue un important acte de reconnaissance et d'appui aux coopératives et autres entreprises de l'économie sociale.

Parmi d'autres demandes adressées à la Commission Européenne et aux Etats membres, le rapport suggère qu'en cas de crise la reprise des entreprises par leurs travailleurs soit facilitée. CECOP se félicite cette mention du rapport, surtout après ce long « silence » de cinq années : en effet, la Communication sur la Promotion des Sociétés Coopératives Européennes de 2004 est la

dernière d'une série de documents de la Commission qui, depuis 1994 saluait constamment la transmission d'entreprises aux employés comme un mode viable et important de restructuration d'entreprise.

Pourtant, ce « silence » ne signifie pas que la transmission d'entreprises a été stoppé ou a diminué depuis 2004 : en France, en 2007, 70

*(suite page suivante)*

transmissions ont été recensées. Parmi les entreprises membres de CECOP, c'est même l'inverse qui est vrai. Ce type de restructuration mérite une attention particulière en ce moment de fermetures d'entreprises et de pertes d'emplois massives.

**« L'économie sociale contribue à rétablir trois grands déséquilibres sur le marché de l'emploi: le chômage, l'instabilité des emplois et l'exclusion des chômeurs de la vie sociale et du marché de l'emploi »**

Le rapport TOIA reconnaît la capacité qu'a l'économie sociale à « produire de la stabilité dans un contexte caractérisé par des écono-

mies fortement marquées par des facteurs cycliques » et souligne même « qu'un système économique dans lequel les entreprises de l'économie sociale jouent un rôle plus important serait moins exposé à la spéculation sur les marchés financiers, dans lesquels certaines entreprises privées ne sont pas soumises au contrôle des actionnaires et des instances de régulation ».

D'une manière plus générale, le rapport exprime le besoin d'un cadre juridique sûr pour ces entreprises. Il considère l'économie sociale comme acteur clé pour la réalisation des



L'eurodéputée italienne Patrizia Toia

objectifs de la stratégie de Lisbonne : « L'économie sociale contribue à rétablir trois grands déséquilibres sur le marché de l'emploi: le chômage, l'instabilité des emplois et l'exclusion des chômeurs de la vie sociale et du marché de l'emploi » et créant des emplois non sujets aux délocalisations. ♦

## Conférence de la Commission européenne sur les entreprises sociales à Bruxelles, avec les conclusions et propositions de CECOP

par Bruno Roelants, CECOP

La participation active de CECOP à cette conférence (Bruxelles, 6 mars) est liée au fait que le terme « entreprises sociales » en Europe, malgré les nombreuses différences locales, fait habituellement référence à des entreprises privées sans but lucratif dont la mission est la production de biens ou de services d'intérêt général (tels que les services sociaux ou l'intégration par le travail de personnes désavantagées). Le réseau CECOP d'entreprises comprend de loin le plus grand contingent de telles entreprises, 9000 coopératives sociales environ à travers Europe, ainsi que l'a rappelé dans ses conclusions Felice Scalvini, le président de CECOP.

Parmi les participants : des fonctionnaires gouvernementaux (par exemple du Royaume-Uni), des représentants de fédérations (y compris plusieurs membres nationaux de CECOP), d'entreprises, ainsi que d'institutions de recherche telles qu'EMES, le CIRIEC, et le nouvel Institut de la Recherche de l'Européen sur les Coopératives et les Entreprises Sociales (EURICSE) basé à Trente en Italie.

Pendant une partie substantielle de la conférence, beaucoup de participants ont fortement critiqué le rapport sur les entreprises sociales commissionné par la Commission européenne et finalisé en 2007, en soulignant ses nom-

breuses erreurs et son niveau scientifique particulièrement faible.

Bob Cannell de Cooperatives UK a mis en lumière la grande diversité des entreprises sociales au Royaume-Uni, allant de véritables entreprises communautaires et participatives jusqu'à des entreprises privées pratiquement conventionnelles, et l'incohérence des politiques publiques du gouvernement britannique à leur égard.

Dans ses conclusions, Felice Scalvini a dit que les entreprises sociales ont besoin d'une définition claire. Elles devraient donc être régulées au niveau national, et il devrait y avoir une plus grande convergence entre les législations nationales existantes et futures qui les régissent. Il a proposé que la DG Entreprise de la Commission Européenne lance une initiative en ce sens dans le cadre de la Méthode Ouverte de Coordination (MOC). Il a également dit que, tandis que l'on recherche progressivement un cadre juridique convergent, les besoins de ces entreprises devraient être mieux pris en considération dans les politiques existantes de l'Union européenne, telles que celles sur les marchés publics et les services d'intérêt général, et dans les programmes de l'Union européenne qui stimulent le développement entrepreneurial. ♦

## La directive « marchés publics » : besoin de clarification de l'article 19

Par Guy Boucquiaux, CECOP

Le séminaire de CECOP sur les Marchés publics qui s'est tenu à Bruxelles le 17 décembre 2008, a souligné le besoin de clarifier la signification de l'article 19 de la Directive (2004/18/CE) Marchés publics. Un représentant de la Commission européenne, DG Marché Intérieur, assistait au séminaire.

Cet article 19 dispose que "Les Etats membres peuvent réserver certains marchés publics à des ateliers protégés ou en réserver l'exécution dans le cadre de programmes d'emplois protégés, lorsque la majorité des travailleurs concernés sont des personnes handicapées"

La notion "d'ateliers protégés" a disparu de pratiquement toutes les législations nationales et n'a pas été définie au niveau de l'Union Européenne. La DG Marché intérieur nous a dit que ce terme devait être interprété "dans l'esprit et

non dans la lettre". Il est cependant difficile qu'il en soit ainsi quand "la lettre" peut signifier tant de choses différentes.

Un autre problème est que cet article mêle à la fois les "ateliers protégés" et les "programmes d'emploi protégés" en imposant ainsi qu'une majorité de travailleurs impliqués (plus de 50 % donc) soit des personnes handicapées dans les deux cas.

Si ce seuil de 50 % est bien établi par les textes européens en matière « d'emplois protégés » – et cela n'est pas contesté – jamais ce seuil n'a été exigé dans toutes les législations nationales en ce qui concerne les ateliers protégés ou assimilés.

Ainsi, il résulte d'une enquête réalisée par CECOP auprès de ses membres que pour prétendre au statut "d'ateliers protégés", 30 % seulement de personnes

handicapées étaient exigés en Roumanie, en Finlande et en Italie (encore que dans ce dernier cas il ne s'agisse pas uniquement de personnes handicapées puisqu'il est question de "personnes défavorisées, des anciens prisonniers par exemple).

Cet article 19 de la directive 2004/18/CE Marchés publics fait l'objet d'une attention particulière de CECOP d'abord parce qu'il concerne les coopératives puisqu'il est question "d'ateliers protégés" et de « programmes d'emplois protégés" mais aussi parce que sa rédaction malhabile le rend pratiquement inapplicable.

De son côté, CECOP a déjà proposé une interprétation des termes « Ateliers protégés » qui s'appuie sur trois critères essentiels :

- a) être de véritables entreprises ;
- b) que les personnes handicapées soient de véritables travailleurs et
- c) que leur objectif principal soit l'inclusion sociale par le travail des personnes handicapées ou défavorisées. ♦

## Les coopératives de travail associé et les coopératives sociales en nombre croissant en Europe

Par Antonio Amato, CECOP

**L**es coopératives de travail associé et les coopératives sociales, actives dans les divers secteurs industriels et de services, sont en nombre croissant dans toute l'Europe et leur croissance est saine. Cette considération encourageante résulte de l'analyse des premiers résultats d'une enquête menée par CECOP qui, parmi d'autres thèmes, examine les tendances dans la création des nouvelles entreprises coopératives au cours des cinq dernières années. Le taux de croissance prend en compte les entreprises coopératives créées ex novo et celles qui résultent d'un processus de transformation ou de rachat.

C'est le cas en France où la CGSCOP (Confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production) rapporte que 30 % des 1900 coopératives affiliées ont été créées au cours des cinq dernières années, et qu'un tiers d'entre-elles sont issues d'un processus de transformation.

Des données positives viennent aussi d'Espagne où 30 % des 18 000 coopératives existantes, représentées par COCETA (Confédération espagnole des coopératives de travailleurs associés) ont été constituées au cours des cinq dernières années.

Au Royaume-Uni une centaine de nouvelles coopératives environ ont été constituées ex novo ce qui a accru de 30 % le nombre total des coopératives existantes.

Les pays d'Europe Centrale et de l'Est ont enregistré des développements semblables; ainsi, la République tchèque où 10 % des 200 coopératives affiliées à SCMVD ont été créées au cours des cinq dernières années. Cette considération est très importante dans un pays tel que la République tchèque où un processus d'érosion a touché les entreprises coopératives au cours de ces quinze dernières années (mais d'autres entreprises aussi ont été touchées). Ce processus d'érosion n'est pas stoppé mais il diminue progressivement ses effets.

En Italie, Federsolidarietà (organisation sectorielle de Confcoopérative, représentant les coopératives sociales) a enregistré une croissance de 42 % de nouvelles coopératives affiliées pendant la même période, pour atteindre 4893 entreprises fin 2008.

Ces données corroborent la conviction que le mouvement des coopératives de travail associé et des coopératives sociales constitue un système solide et durable où les entreprises, la solidarité, l'équité et le développement peuvent être encouragés et mis en œuvre. ♦

## Entretien avec Carlo Zini, Président de ANCPL/Legacoop

Européanisation des coopératives de construction et de travailleurs – la crise – la réglementation des concessions – l'Europe et ses citoyens

Par Valerio Pellirossi, CECOP

**E**n 2007 la Commission européenne a lancé une proposition de directive qui réglementerait les concessions dans le domaine de la gestion et l'entretien des routes et des autoroutes en particulier. La consultation avec les Etats membres qui a suivi, à la fin de la même année, a mis en évidence des avis opposés sur le sujet. La réaction des Etats membres a bloqué la suite des travaux sur la directive, qui, en fait, n'a jamais été approuvée.

Un règlement européen du secteur, comme dans d'autres secteurs, pourrait être un outil de création de plus d'opportunités pour les entreprises qui seraient capables de relever le défi d'un marché plus large. Les coopératives de travailleurs actives dans l'industrie de la construction constituent une part importante des entreprises qui pourraient profiter de l'adoption d'une directive sur les concessions et d'une réglementation du secteur.

Le Docteur Carlo Zini, récemment élu à la présidence d'ANCPL, une des Fédérations italiennes de coopératives de travailleurs du secteur, est le Président de CMB, Cooperativa Muratori e Braccianti, une coopérative de travailleurs du secteur de la construction, qui compte 1000 membres et 900 salariés pour un chiffre d'affaires de 400 millions d'euros environ.

**Docteur Zini, quelles sont les possibilités pour les coopératives et les consortiums d'accéder aux concessions pour la gestion et l'entretien des routes et des autoroutes en Italie ?** Avec notre législation actuelle quelques grandes coopératives du domaine de la construction peuvent détenir une concession.

**Et quels sont les problèmes nés de l'échec du projet de réglementation européenne du secteur qui concernent plus particulièrement les coopératives ?** Il est clair que l'absence d'une législation commune conduit au renforcement d'un marché hétérogène en Europe. En Italie par exemple, en conséquence de ce manque de législation, une loi a été approuvée en faveur des concessions internes (la possibilité pour l'institution publique d'utiliser ses propres structures ou des entreprises publiques, plutôt que de contracter avec l'extérieur par exemple) avec, pour conséquence une contraction du marché

**Comment le secteur pourrait-il être mieux réglementé au niveau euro-**

**péen ?** Par exemple, en fournissant des définitions communes et clarifiant le rôle des acteurs, comme les concessionnaire, les administrateurs et les entrepreneurs.

**Quel est le niveau d'européanisation et d'internationalisation des coopératives ?** Dans le secteur industriel en général, le marché est plutôt bien développé au niveau européen et mondial. La plupart des coopératives membres de notre organisation considèrent le marché européen comme un marché intérieur et, dans le même temps, le niveau d'internationalisation est déjà élevé dans des secteurs comme l'engineering, la céramique et la consultance. Néanmoins, dans ces secteurs, seulement quelques unes des grandes coopératives sont bien positionnées sur les marchés internationaux.

**L'opportunité d'accéder aux marchés étrangers, en particulier dans l'Union européenne, implique la liberté pour des entreprises étrangères d'avoir accès aux marchés intérieurs. L'élargissement et l'européanisation du marché sont-ils vus comme une opportunité ou un défi critique pour les coopératives ?** Je vois certainement de nouvelles opportunités. Nous devrions souhaiter un marché plus large, assuré par la liberté d'une pluralité d'acteurs de décider de comment se positionner dans un marché compétitif.

**Nous avons connu récemment un grand mouvement de protestation contre une entreprise étrangère employant des travailleurs étrangers au lieu de travailleurs nationaux. Les protestations étaient principalement la conséquence de l'augmentation du chômage en Europe. Pensez-vous que la crise économique actuelle pourrait affecter négativement le processus d'ouverture du marché européen et la liberté de mouvement et d'établissement des travailleurs et des entreprises ?** Je suis certain qu'il y aura des répercussions. Nous devons considérer qu'une récession économique génère une contraction de la production industrielle, une diminution de la demande interne, et de l'exportation. En outre, le taux de chômage montera inévitablement avec une importante perte d'emplois. Les coopératives italiennes de notre organisation, ANCPL, ont pour objectif une croissance de leur dimension, l'amélioration de leur gestion et la valorisation et la mise en valeur des compétences des travailleurs. Pour réaliser ces



Carlo Zini  
Président de ANCPL-Legacoop

objectifs, elles s'ouvriront aux nouveaux horizons du marché, élargissant leurs activités et lançant de nouveaux produits. Cette stratégie sera soutenue par des investissements dans la recherche et l'innovation technologique.

**Il est impossible de nier le fait que les Institutions européennes peuvent influencer profondément l'activité quotidienne des coopératives, aussi bien que la vie des citoyens européens. Cependant, les citoyens et la société civile en général se sentent encore éloignés de l'Union européenne et se défient de la politique européenne. Que pensez-vous que l'Union européenne puisse faire dans l'avenir, pour améliorer sa relation avec ses citoyens ?** La conscience qu'ont les citoyens européens de l'importance du projet européen est toujours faible. Un renforcement devrait advenir avec l'amélioration de la quantité et la qualité des informations sur des Institutions européennes et des problèmes de l'Union européenne, ainsi que de la participation des citoyens et de la société civile dans le débat public et le processus de prise de décisions. La participation active des citoyens dans la vie de l'Union européenne et le dialogue permanent peuvent être la solution à ce problème. Nous partageons entièrement une vision de l'avenir pour l'Union Européenne basée sur le dialogue et la participation active des citoyens. ♦

## Renaître avec beaucoup plus de force. Les entreprises reprises en Espagne

Por Olga Ruiz, Virginia del Peso, Mar Pernas, David de la Puente, Ana Real, Pilar Villaverde y Mariana Vilnitsky, COCETA

Il existe un grand nombre d'histoires restées méconnues dans l'Histoire d'Espagne, telles que ces entreprises en faillite reprises par leurs travailleurs, qui les transformèrent en coopératives. Bien qu'on ne sache pas grand chose à leur sujet, ces entreprises sont devenues très rentables après avoir connu des moments difficiles. La crise actuelle a eu pour effet de faire rejaillir ces exemples des méandres de l'histoire.

C'est vers la fin de l'année 2007 que les travailleurs de l'entreprise métallurgique Low Power, située dans la communauté autonome d'Aragon, se sont rendu compte que quelque chose ne tournait pas rond. Les fournisseurs habituels faisaient des difficultés pour la fourniture des commandes et les ouvriers ne percevaient qu'en janvier 2008 leur salaire de fin de l'année précédente.. Au lieu de donner des explications, l'entrepreneur niait l'existence de problèmes au sein de l'entreprise. Fin mars 2008, Low Power déposait son bilan, laissant des travailleurs sans emploi, des millions de dette et, le plus surprenant, de nombreux contrats qui ne pouvaient être honorés. Après une âpre lutte, les travailleurs décidaient de former une coopérative : Metalva. Actuellement, l'entreprise est en train de récupérer les clients perdus, tout en continuant son activité métallurgique. Il faut souligner que Metalva a vu le jour grâce au soutien de certains de ses fournisseurs. Cette histoire vous rappelle quelque chose ? C'est une histoire très connue dans les années 70 et 80 que les protagonistes ont oublié de raconter.



Coopérative Metalva

Quand on demande à Casto Duque Ramírez, membre d'une coopérative métallurgiste de la communauté autonome de Castilla la

Mancha Cosemap, ce que son entreprise a de particulier, il répond : "Je ne sais pas, c'est peut-être parce que nous facturons quelques 3 millions d'euros par an ». Puis, en réfléchissant, il dit, le plus normalement du monde, comme s'il vous racontait qu'un jour il avait mangé un plat de pommes de terre, « Bien sûr, ceci au début n'était pas une coopérative. Nous étions ouvriers dans une Entreprise basque qui un jour, en 1982, a décidé de fermer et de nous mettre à la rue sans que nous touchions nos indemnités. Nous avons fait de tout pour pouvoir continuer à faire tourner l'entreprise : manifestations, grèves de la faim, occupation de l'entreprise,... Nous avons tout fait pour être payés. Et, en fin de compte, après de nombreuses luttes, nous avons réussi à conserver l'outil et le portefeuille clients » C'était une époque de crise économique profonde, bouleversée par le passage à la démocratie.

L'histoire que raconte, presque par hasard, Duque, tout comme l'histoire de Metalva, est la même que celle d'autres entreprises coopératives : Ciatco, Olea Metal, Pannosco, Sherlimp, Mol-Matric... On n'a jamais fait le rdécompte exact, mais ceux qui ont vécu ces années au ministère de la justice se rappellent d'un tourbillon de dossiers. A cette époque, Comisiones Obreras (syndicat espagnol) avait même créé une section spécialisée dans la transmission des moyens de production.

***“Un huissier faisait des estimations de tout ce qui restait : machine à coudre, imprimantes,... Dans certains cas, cela servait à payer les indemnisations”***

“Je passais toutes les matinées entre la magistrature du travail, qui sont nos tribunaux des affaires sociales, et l'institut de médiation, arbitrage et conciliation”, raconte une avocate spécialisée dans le droit du travail. « Il y a avait des manifestations presque tous les jours à Orense, à Madrid. Certains patrons abandonnaient les fabriques sans régler les indemnisations, ou la sécurité sociale. Donc, afin que les travailleurs puissent être payés, il fallait estimer les biens, s'il y en avait. Un huissier faisait des estimations de tout ce qui restait : machine à coudre, imprimantes,... Dans certains cas, cela servait à payer les indemnisations » nous explique-t-elle.

Mol-Matric est une entreprise qui a vu le jour dans des circonstances similaires à celles de Cosemap. Son aventure ambitieuse commença, non sans problèmes, dans les années 70. Les membres ne savaient rien de la gestion d'entreprise. Dès lors, les postes de direction étaient attribués selon les aptitudes de chacun. L'actuel chef de production était un employé qui se distinguait par son ordre et sa méthode ; Le directeur en poste, qui avait rejoint l'entreprise comme agent de nettoyage et qui s'intéressait aux ordinateurs se chargea donc, il y a déjà 15 ans de cela, d'informatiser l'entreprise. Actuellement, l'entreprise est très rentable.

Afin de faciliter les premiers pas des coopératives tels que Mol-Matric ou Cosemap, le gouvernement avait créé le Fondo Nacional de Protección del Trabajo (Fond National de protection du travail), qui accordait des crédits souples aux futurs membres afin de pouvoir mettre en place la coopérative. Il concédait également un crédit spécial dans le but d'engager un gérant à l'année.

(suite page suivante)

“C’était une crise, comme celle d’aujourd’hui, liée au pétrole”, affirme Rafael Calvo Ortega, ex Ministre du Travail en 1978, instigateur de cette loi et actuellement président de Fundación Iberoamericana de Economía Social (Fundibes). “Ce fut une très bonne mesure car le degré de survie de ces entreprises, coopératives et sociedades laborales (entreprises de propriété des travailleurs), était supérieur aux autres. Les employés, étant aussi les patrons, s’impliquaient plus”.

La coopérative de tapis Sherlimp, créée par 42 ouvriers, qui ont racheté l’entreprise au patron, ont préféré engager un gérant. « Beaucoup de personnes, y compris au Ministère du Travail, ne donnaient à la coopérative que deux mois de survie », raconte Marco Antonio Canelo, directeur de Sherlimp. “Ils ont complètement oublié le capital humain. En effet, cela fait 30 ans que nous existons et nous comptons 30 000 clients grâce à la solidarité et la camaraderie”.

Mais toutes les histoires ne se résument pas à des luttes entre patrons et ouvriers. Certains patrons d’entreprises ne pouvaient simplement pas payer et ont décidé, de bon gré, de laisser l’entreprise entre les mains des ouvriers, s’acquittant ainsi de leurs dettes vis-à-vis des travailleurs. Cartonajes Aitana, une entreprise de la Communauté Valencienne, qui a fait faillite dans les années 70, est devenue une entreprise rentable qui a même donné le statut de membre aux fils des anciens patrons. « Au début, pour rendre sa viabilité à l’entreprise nous travaillions de jour comme de nuit ». Aujourd’hui, l’entreprise exerce une activité fortement enracinée dans la région.

On trouve également, dans la communauté Valencienne, une autre expérience semblable, celle de la famille Manclús, spécialisée dans la réparation de clochers. Ce sont les patrons qui ont décidé de fermer et de redémarrer l’activité sous la forme d’une coopérative. Selon Salvador Manclús, un des fondateurs de la coopérative, « Quand tu sors d’une situation de conflits et qu’il existe encore des réserves, le plus facile pour que tout le monde soit impliqué dans l’entreprise, est de la transformer en coopérative ».

Néanmoins, toutes les entreprises ne demandaient pas les aides d’Etat. Certaines entreprises ont préféré avoir recours à « l’inter coopération ». La coopérative gallegue “Panificadora del Noroeste” (boulangerie industrielle du Nord-Ouest), née du processus de reconversion de l’entreprise Paefsa, fut prise en charge grâce à l’effort conjoint de 35 travailleurs, et ce malgré une hypothèque sur l’ancienne entreprise qui fut difficile de rembourser.

Pour atteindre cet objectif, ils ont pu compter sur le soutien de Meiras, une coopérative de consommateurs et d’usagers. Actuellement, la Boulangerie jouit d’une excellente réputation dans sa région.

C’est en 1984 que l’Espagne a passé la loi, encore en vigueur de nos jours, offrant la possibilité aux futurs chômeurs de percevoir leurs allocations en une seule fois afin de pouvoir créer une coopérative. Depuis lors, des centaines de coopératives ont ainsi été créées. ♦

### Temps modernes

Bien que la situation actuelle soit totalement différente de celle de l’époque, et que l’Espagne est un pays riche et beaucoup mieux formé d’un point de vue politique et intellectuel, on recommence à entendre le mot crise. Le chômage a augmenté pour la première fois depuis 1979, certaines entreprises ferment et on recommence à entendre des histoires telles que celles d’il y a 30 ans.

Outre Metalva, il existe des entreprises plus petites qui font faillite et les ouvriers licenciés profitent du fait de pouvoir percevoir intégralement leurs indemnités de chômage pour démarrer la coopérative. C’est le cas de « Taller Salamandra », situé dans la sierra de Madrid. “Après 15 années de travail pour un usine d’artisanat, nos chefs ont préféré s’orienter vers l’importation de produits asiatiques car, selon eux, cette activité était plus rémunératrice” affirme un des membres. Le “Taller Salamandra” est aujourd’hui active depuis deux ans, un magasin a été ouvert et l’activité prospère sans aucun problème.

“Il y a une tendance à lier l’économie sociale et la crise, et c’est une idée qu’il faut absolument combattre” conclut l’ancien Ministre en charge du Travail, Rafael Calvo Ortega. « Ce sont des entreprises qui peuvent mieux résister en époque de crise mais cela ne veut pas dire qu’elles aillent de pair avec les situations de crise. Elles sont toujours une bonne option parce qu’une personne, qui est à la fois patron et travailleur de l’entreprise prend toujours des décisions responsables. »

À partir de « Empresa y Trabajo » (<http://www.empresaytrabajo.coop>)



## Ateliers nationaux en Italie, en France, et en Espagne sur la participation des travailleurs dans les coopératives de travail associé et les autres entreprises de propriété des travailleurs

Par Bruno Roelants, CECOP

Ces ateliers se sont déroulés dans le cadre d’un projet de l’Union européenne sur la société coopérative européenne et la participation des travailleurs coordonné par la confédération Italienne Legacoop avec l’aide de la coopérative Diesis. Dans chacun des ateliers (Paris 18 mars, Murcia 2 avril, Rome 8 avril), les organisations membres nationales de CECOP et les confédérations syndicales, avec CECOP, ont discuté de la question de la participation des travailleurs dans les coopératives de travail associé, les coopératives sociales et les autres entreprises de propriété des travailleurs. Un des buts principaux de ces ateliers est de disséminer les résultats du projet Involve mis en œuvre en 2007 par CECOP et la CES (Confédération Européenne des Syndicats) avec l’aide de Diesis, et en particulier: les conclusions communes CECOP-CES sur la participation de travailleurs dans le réseau d’entreprises CECOP, y compris les futures sociétés coopératives européennes; l’analyse de la relation entre les travailleurs qui sont membres de coopératives et ceux qui ne le sont pas, et des différents types de non-membres; une étude des pratiques concrètes de la participation des travailleurs dans les entreprises coopératives individuelles (pour plus d’information sur le projet Involve, surfez sur: [http://www.cecop.coop/article.php?id\\_article=798](http://www.cecop.coop/article.php?id_article=798) . ♦

## Conférence européenne sur la participation des travailleurs dans les coopératives sociales, Cracovie (Pologne), 23-24 mars

Par Joanna Brzozowka (NAUWC) et Bruno Roelants (CECOP)



« C' » était la conférence principale d'un projet en cours co-financé par l'UE appelé « Coopératives Sociales Est-Ouest » coordonné par le membre polonais de CECOP NAUWC avec l'aide de la coopérative Diesis, et avec la participation des membres de CECOP en République tchèque, en Bulgarie et en Italie, du consortium italien de coopératives sociales CGM, et par un institut syndical de recherche italien et par CECOP elle-même. Comme pour les ateliers nationaux en Italie, en France et en Espagne mentionnés ci-dessus, un des buts principaux de cette réunion était de disséminer les résultats du projet Involve (voir ci-dessus et [http://www.cecop.coop/article.php?id\\_article=799](http://www.cecop.coop/article.php?id_article=799)). Un autre objectif clé était de présenter les meilleures pratiques et de partager les expériences dans le domaine de l'information, la consultation et la participation des travailleurs dans les entreprises coopératives, et en particulier les coopératives sociales. La situation spécifique des coopératives sociales polonaises et italiennes du point de vue de la participation des travailleurs et des rapports avec les syndicats a été examinée en détail. Plusieurs exemples concrets de coopératives sociales polonaises et italiennes (y compris comprenant des Rom, des handicapés et des immigrés) ont été présentés. Les participants ont également visité plusieurs coopératives sociales à Cracovie. ♦

## Republique Tchèque: Conférence internationale sur l'économie sociale et l'entrepreneuriat social – Prague

Par Lucie Brančíková, Union des coopératives de production tchèques (SCMVD)



« U » ne conférence européenne internationale sur l'économie sociale et l'entreprise sociale se tiendra à Prague du 16 au 18 avril 2009 dans le cadre du programme officiel des événements organisés sous la Présidence tchèque du Conseil de l'Union Européenne. Les organisateurs de la conférence sont : l'Union des coopératives de production tchèques (organisation tchèque membre de CECOP), l'Association coopérative de la République tchèque, la Confédération des Unions d'employeurs et d'entrepreneurs de la République tchèque, le Ministère du travail et des affaires sociales de la République tchèque. Cette conférence se tient sous l'égide du Commissaire européen Vladimír Špidla et du Premier Ministre Mirek Topolánek. La conférence reflétera certainement l'opinion des acteurs concernés par l'économie sociale, des institutions et des organisations aux niveaux national et européen sur l'impact de la crise économique actuelle sur le développement de l'économie sociale dans les Etats membres de l'Union européenne. Plus d'informations sur le programme de la conférence, des ateliers et sur les modalités d'inscriptions sont disponibles à l'adresse [www.seconference.cz](http://www.seconference.cz). ♦

## El cooperativismo de trabajo en Facebook

Par John Atherton – Cooperatives UK



« L » es coopératives de travailleurs se rassemblent sur le Web, en utilisant le site de socialisation Facebook. Cooperatives UK y a créé un groupe pour les coopératives de travailleurs du Royaume-Uni. Ce groupe réuni aujourd'hui plus de 130 membres et il est en croissance. "C'est un endroit pour découvrir les coopératives de travailleurs et pour demander des conseils. Des coopératives de travailleurs expérimentées utilisent aussi ce groupe pour parler, partager des idées et coopérer avec d'autres coopératives de travailleurs." Le Royaume-Uni n'est pas seul, il y a aussi des groupes de Coopératives de travailleurs américaines et canadiennes. L'Alliance Coopérative Internationale y a aussi un groupe de plus de 200 membres. Il y a probablement beaucoup plus de pays ayant des groupes actifs sur Facebook ou sur d'autres sites de socialisation. Si vous en connaissez envoyez-nous leurs coordonnées. ♦

## AMÉRIQUE DU NORD

**Barack Obama est membre d'une coopérative**

Source: *Confcooperative*, Rome (<http://www.confcooperative.it>)

**Barack Obama Président - coopérateur. Barack Obama est membre depuis 1986 d'une librairie coopérative de Chicago. Cette nouvelle a été révélée par le journal hebdomadaire italien *Italia Cooperativa*, le journal officiel de *Confcooperative*.**

Le Président des Etats-Unis d'Amérique est membre d'une librairie coopérative « The Seminary Coop » une librairie coopérative ayant trois points de vente à Chicago. Depuis sa création en 1961 cette coopérative a été une présence culturelle rayonnante dans le secteur de Chicago, mais 2008 lui a apporté un plus quand il est apparu que Barack Obama et sa famille visitaient fréquemment le magasin situé à un demi-miles environ de leur maison.

La coopérative compte environ 53 000 membres et en 2007, les trois magasins de la coopérative ont enregistré près de 6 millions de \$ de ventes, dont environ 4,5 millions provenant de ses membres

"C'est un fait - dit Luigi Marino, le Président de *Confcooperative*- qui refuse une vision provinciale et réductrice des coopératives comme étant une réalité typiquement italienne. Les coopératives sont disséminées dans le monde entier et sont plus fortes dans des économies développées. ♦

**Quelques chiffres**

Aux Etats-Unis les coopératives comptent 20 millions de membres, génèrent 290 milliards de dollars de chiffre d'affaires global et sont actives dans différents secteurs économiques : le crédit, les services sociaux, l'agriculture. Un des secteurs les plus actifs est lié au modèle des coopératives de consommateurs du secteur de l'énergie électrique. Il suffit de penser que 864 coopératives fournissent cette énergie à 40 millions de citoyens.

## **Le mouvement canadien des coopératives de travail associé et des syndicats : action conjointe**

Par Hazel Corcoran, Fédération canadienne des Coopératives de Travail Associé (CWCF)

Des dirigeants des mouvements des coopératives de travail associé et du mouvement syndical dans l'ouest du Canada ont collaboré activement depuis septembre 2006, quand le Conseil des coopératives de travail associé de l'Ouest (le « Conseil ») a été formé. Le Conseil tente de reproduire l'approche adoptée par le Centre de Propriété des travailleurs de l'Ohio qui fournit une assistance technique aux reprises d'entreprises par les travailleurs. Lynn Williams, 82 ans à l'époque, est le leader légendaire du plan de sauvetage des travailleurs dans le domaine de l'acier en Amérique du Nord, a ouvert la première réunion du groupe et il a déclaré que le moment était « historique ». Williams est un pionnier de l'Union d'Amérique du Nord des entreprises reprises par leurs travailleurs.

Le mandat du Conseil se veut de construire la capacité de répondre à la demande des travailleurs qui s'unissent lorsqu'ils désirent reprendre une entreprise et la transformer en coopérative de travail associé ou en un autre

(suite page suivante)

type d'entreprise de propriété des travailleurs en situation de succession ou de crise.

Parmi les intervenants à ce Conseil, il y avait David Levi, le Directeur Général de GrowthWorks, le deuxième plus grand Fond de Placement des Travailleurs dans le Pays, Tom Croft du Heartland Labor-Capital Network en Pennsylvanie, Michael MacIsaac, Directeur exécutif du Congrès Canadien du Travail du Canada et Dave Sitaram, Président de l'Association des Coopératives du Canada. Le Conseil est mené sur une base volontaire par des représentants de la CWFC, le Congrès Canadien du Travail et d'autres organisations de soutien du mouvement des coopératives de travail associé et des syndicats.

Avec la tendance globale au rassemblement face à la récession, les syndicats et les coopératives de travail associé ont de plus en plus intérêt à travailler ensemble. Dans le contexte de pertes d'emplois dans le domaine de la production et de l'industrie, il existe beaucoup de bonne volonté au sein de ce Conseil et le but de cette coopération est de donner aux personnes un plus grand contrôle de leur vie économique. ♦



Les participants à la première réunion du Conseil

Pour plus d'informations, veuillez consulter [www.coopzone.coop/en/taxonomy/term/178/9](http://www.coopzone.coop/en/taxonomy/term/178/9)  
ou écrire à Hazel Corcoran à l'adresse [hazel@canadianworker.coop](mailto:hazel@canadianworker.coop)

## Le Réseau de la coopération du travail du Québec s'adhère à la CWFC

Par la Fédération canadienne des Coopératives de Travail Associé (CWCF)

En automne 2008, le Réseau de la coopération du travail du Québec (plus communément appelé «Le Réseau») est devenu membre de la Fédération canadienne des coopératives de travail (FCCT), la première fois qu'une fédération au Québec s'adhère à la FCCT.

Le mouvement de la coopération du travail au Québec représente deux-tiers des coopératives de travail au Canada, donc c'est très important pour la FCCT. Une des implications est que le Québec est représenté au conseil d'administration de la FCCT. C'est Alain Bridault, de la coopérative Orion qui siège au c.a. de la FCCT pour le Réseau. En novembre, Alain a été élu comme administrateur et tout de suite nommé vice président de la FCCT.

Le Réseau est une relativement nouvelle organisation issue de la fusion de la Fédération québécoise des coopératives de travail et du Regroupement québécois pour la coopération du travail. Après de nombreux mois d'étude, d'analyse, de consultation, RÉSEAU, coopérative de solidarité a été créé au printemps 2007.

Le nouveau Réseau réunit les services des deux organisations (FQCT et RQCT) tout en se donnant le mandat de développer une variété de services dédiés spécifiquement aux coopératives de travail: formation et services-conseils liés à la gestion collective par les travailleurs, réseautage et mentorat, référencement à des ressources spécialisées,

représentation politique, etc. Un des services offerts par le Réseau est le programme Coopérative jeunesse de services (CJS). Le projet CJS regroupe de douze à quinze jeunes âgés de quatorze à dix-sept ans. Ensemble et avec l'appui de leur communauté, ils relèvent le défi de mettre sur pied leur entreprise de type coopératif afin de créer leur emploi dans leur localité. Ces jeunes offrent de nombreux services à leur communauté.

Il existe près de 300 coopératives de la coopération du travail au Québec opérant dans des secteurs aussi variés que la foresterie, les services ambulanciers, les arts et la culture, la restauration, l'informatique et la santé. ♦

Pour plus de renseignements, voir: [www.reseau.coop](http://www.reseau.coop), le site web dont cet article est tiré.



## ASIE

## Le mouvement législatif des coopératives de travailleurs au Japon

Par Yoshiko Yamada, JWCU

Bien que le concept de coopérative de travailleurs soit relativement peu commun au Japon, on constate dans les faits que plus de 30 000 personnes y sont déjà impliquées. Le Japon est un des rares pays développés à ne pas avoir de loi coopérative utile aux coopératives de travailleurs. Pour aboutir à la reconnaissance légale des coopératives de travailleurs, l'Union des coopératives de travailleurs du Japon (JWCU), en collaboration avec diverses organisations et personnes du monde entier, a travaillé opiniâtement en faveur de l'approbation de la loi sur les coopératives de travailleurs.

Ainsi, le Conseil citoyen sur la législation de la coopérative de travailleurs fut fondé en novembre

2000 et depuis 2001 JWCU a tenu partout dans le pays une série de forums citoyens en faveur de la loi.

De plus, un groupe indépendant de parlementaires de tous partis a été créé en février 2008 pour promouvoir la législation. En janvier 2009, ce groupe comportait 164 membres. Au niveau local, 411 des 1800 assemblées locales ont envoyé des lettres à la Diète recommandant l'approbation immédiate de la loi.

Nous avons grand espoir que la Diète approuvera finalement la loi cette année.

JWCU apprécie tout appui à ce mouvement législatif. ♦

## La coopérative de broderie 'Cent Fleurs' du village de Magao, région autonome de Ningxia

Par Gung Ho - ICCIC

Cette coopérative a été établie en octobre 2007 et compte 109 membres, tous étant des femmes. Les femmes coopèrent selon les principes coopératifs pour produire des travaux d'aiguille artisanaux, augmentant ainsi leurs capacités pour étudier, organiser et pénétrer le marché. Elles ont lancé une marque de travaux d'aiguille caractéristiques de la Chine du Nord-est.

L'établissement de la coopérative a augmenté leurs revenus, amélioré leurs conditions de vie et a contribué au développement local. L'objectif à long terme, grâce à la coopérative, est de canaliser la sagesse des femmes et les compétences de développer les techniques de travaux d'aiguille d'artisanat local et de les aider à entrer dans le marché intérieur et international, augmenter leurs revenus, obtenir la reconnaissance de leur travail, accroître leurs capacités générales, stimuler chez elles une vision mondiale basée sur l'autonomie et la confiance en leur propre force, renforcer leur sens d'auto-reconnaissance et de responsabilité sociale et créer un nouveau développement rural. ♦



## Wu Cuiyu et ses « coopératives de sœurs »

Par Gung Ho - ICCIC

Wu Cuiyu dirige l'institut expérimental de formation par correspondance des femmes de Shanghai, qui est une école pour des femmes moyennes sous la guidance de la pensée pédagogique du célèbre pédagogue chinois Tao Xinghe et dont les femmes pauvres sont le public cible. Au cours des 14 années depuis son établissement en juin 1994, l'école a organisé la formation technique entièrement gratuite dans plus de 20 spécialités pour environ 20 000 femmes pauvres des provinces de Jiangxi et de Shaanxi et de la région autonome de Mongolie intérieure.

Il a aussi aidé à établir 15 coopératives issues des stagiaires de Shanghai. Ces coopératives sont une façon de développer des activités industrielles à domicile et de résoudre ainsi les problèmes d'emploi et de revenus pour de nombreuses ouvrières et campagnardes pauvres.



Depuis l'an 2000, l'institut a aidé les ouvrières licenciées de la zone urbaine de Shanghai, les épouses des ouvriers émigrés de l'intérieur de la Chine et des ex-fermiers de la banlieue de Shanghai ayant abandonné l'agriculture, à trouver un chemin vers l'emploi basé sur le travail artisanal fait à domicile. Pour ce faire, l'institut a consacré beaucoup de temps et de ressources pour organiser des sessions de formation dans différentes techniques de travail d'artisanat, et basée sur les principes coopératifs de Gung Ho "travailler dur, travailler ensemble, coopérer avec solidarité, devenir riche ensemble". Il a aidé à organiser des coopérative l'une après l'autre, permettant à de nombreux stagiaires de donner libre cours à leurs talents, d'augmenter leurs revenus et d'aimer la situation dans laquelle "chaque personne est un maître, chacun est un patron". ♦



Wu Cuiyu

## Une main qui aide à relever les femmes opprimées d'Inde

Extrait d'un article de Somini Sengupta publié dans le *Herald Tribune International*, 6 mars 2009

**Ahmedabad, Inde.** Il y a trente-cinq ans, dans cette ville textile autrefois prospère, Ela Bhatt s'est battue pour des salaires plus élevés pour les femmes qui transportaient sur leur tête des coupes de drap. Elle a ensuite créé la première banque de femmes de l'Inde.

Depuis lors, son Association de femmes indépendantes, ou Sewa, a proposé des comptes de retraite et l'assurance maladie aux femmes qui n'ont jamais eu de protection, a prêté des fonds à des entrepreneurs pour ouvrir des salons de beauté dans les quartiers pauvres, a aidé les artisans à vendre leur production aux nouveaux grands magasins urbains et a formé ses membres au travail de préposés de station d'essence - un travail audacieux pour des femmes au bas de l'échelle sociale.

Petite, à la voix douce, habituellement vêtue d'un sari de coton filé à la main façon grand-mère, Bhatt, 76 ans, est une pragmatiste gandhienne pour la nouvelle Inde.

Elle est un critique de certains aspects de l'adoption par l'Inde des



Ela Bhatt

(suite page suivante)

réformes du marché.

Mais elle veut voir le plus pauvre des ouvriers indiens trouver un intérêt dans l'économie croissante et mondialisante du pays. Elle a construit un formidable empire de coopératives dirigées par les femmes - 100 au dernier relevé - quelques unes proposant la garde d'enfants aux mères au travail, d'autres vendant des semences de sésame aux sociétés indiennes de transformation des aliments et le tout sur l'idéal Gandhien d'autosuffisance, tout en promouvant des ambitions modernes.

(...) Des étameurs ou des fabricants de saumure, des brodeuses ou des vendeurs d'oignons, les membres de Sewa sont surtout employés dans le secteur non officiel. Ils n'obtiennent ni salaire régulier, ni congé de maladie ni vacances. (...) Sans Sewa, ils ne pourraient bénéficier de prestations de santé ou d'accès au crédit.

Avec 500 000 membres dans le seul état occidental de Gujarat, l'empire Sewa inclut aussi deux sociétés à but lucratif qui cousent et brodent des vêtements de femme vendus par une chaîne de grand magasin.

Plus de 100 000 femmes sont inscrites à son plan de santé et d'assurance vie. Sa banque compte 350 000 déposants et connaît un taux de remboursement très élevé - 97 pour cent. Les prêts vont de 100 \$ à 1100 \$ environ, avec un taux d'intérêt élevé de 15 %. "Nous n'avons pas de problème de liquidités," dit joyeusement son directeur Jayshree Vyas, "les femmes sont économes."

Un récent matin, Behrampura a bourdonné de travail et d'une grande activité. Les hommes ont désossé de vieux postes de télévision et garni de nouveaux sofas. Une femme a poussé une charrette chargée de valises usagées. Une autre a fait paître une demi-douzaine d'ânes chargés de des débris de construction.

(...) L'approche Gandhienne de Bhatt est évidente dans sa façon de vivre. Son bungalow à deux chambres est petit et disponible. Son seul caprice, une balancelle blanche accrochée au plafond au centre de la salle de séjour. Elle utilise son lit comme chaise de bureau. Son petit-fils a peint une scène pastorale enfantine sur le mur de la chambre à coucher. On la connaît pour n'avoir aucune complaisance.

**« La liberté, a dit une femme, c'était de regarder un policier dans les yeux. »**

"Vous devriez surtout souligner sa simplicité," dit Anil Gupta, un professeur à l'Institut indien de Gestion qui a suivi le travail de Sewa sur plusieurs décennies, parfois d'une façon critique. "Dans sa vie privée, il n'y a pas le moindre soupçon d'hypocrisie." (...)

Il y a peu de temps, Bhatt a demandé aux membres de Sewa ce que la liberté signifiait pour elles. Certaines ont répondu que c'était de pouvoir sortir de la maison, d'autres ont dit avoir une porte à la salle de bains. D'autres encore ont dit que cela signifiait avoir leur propre argent, un téléphone portable ou "de nouveaux vêtements chaque jour." Alors elle parla de sa définition favorite. « La liberté, a dit une femme, c'était de regarder un policier dans les yeux. » ♦

Article originale: [http://www.nytimes.com/2009/03/07/world/asia/07bhatt.html?\\_r=1&scp=3&sq=SEWA&st=cse](http://www.nytimes.com/2009/03/07/world/asia/07bhatt.html?_r=1&scp=3&sq=SEWA&st=cse)

